

Urgent pour les locataires !

Afin de disposer d'un émetteur pour les voitures et de 2 vigiks pour les portillons piétons (il y aura aussi un code),

Prière de contacter le bailleur afin d'avoir une attestation de sa part.

Si le bailleur ne remet pas cette attestation, alerter le syndic qui lui enverra une lettre recommandée.

Le 6 mars 2017

Le CS